



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1529

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1529 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 760 918 EUROS A L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES), SISE 24 RUE ETIENNE ROGNON A LYON 7E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'emploi est une priorité de l'exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

La Ville de Lyon fonde son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Cette mutualisation est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2022 de Lyon. Cette organisation mutualisée entre la MMIE, l'association ALLIES et la Mission locale constitue d'ailleurs l'un des principaux objectifs de la convention-cadre signée entre la Ville de Lyon et ALLIES.

L'association ALLIES joue un rôle central par la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi et d'innovation sociale, conformément à ses statuts, grâce aux acteurs locaux qu'elle mobilise et qui en sont membres.

Cette association articule ses activités autour de quatre axes :

- l'accompagnement des publics adultes au sein de 5 antennes de proximité, pour une recherche d'emploi, d'orientation professionnelle ou un projet de création d'entreprise ;
- la mise en œuvre d'actions innovantes en lien avec les ressources humaines des entreprises, à travers Alliance et Territoires, le déploiement de l'expertise en matière de ressources humaines ou encore la méthode « intervention sur l'offre et la demande » (IOD) ;
- l'animation du Pôle « Culture pour Tous » qui s'est étoffé et propose désormais, une palette importante de services et qui joue un rôle essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus précaires ;

- le développement de l'ingénierie de projets territoriaux avec notamment le portage du projet Enjoué de recyclage et vente de jouets, ou encore la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy.

Pour conforter ce partenariat et consolider les résultats obtenus, la Ville de Lyon et l'association ALLIES ont signé début 2020 une nouvelle convention-cadre de trois ans qui a aussi pour objet de fixer les modalités du soutien financier de la Ville de Lyon à son fonctionnement.

A cette fin, je vous propose de poursuivre notre soutien à l'association ALLIES par l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros au titre de l'année 2022, montant identique à celui de l'année dernière.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement général d'un montant de 760 918 euros est allouée à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée
24, rue Etienne Rognon à Lyon 7^{ème}.
- 2- La convention d'application établie entre la Ville de Lyon et l'association ALLIES, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense correspondante, soit 760 918 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 83524, nature 65748, fonction 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET